

A_2021_155

**ARRETE PORTANT REINTEGRATION APRES CONGE DE MATERNITE DE
MADAME PEQUEUR BENEDICTE**

Arrêté portant réintégation après congé de maternité
de Madame PEQUEUR Bénédicte Adjoint technique territorial

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale (le cas échéant),

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale (le cas échéant),

Vu le congé de maternité communiqué par la CPAM de la Charente pour la période du 09/01/2021 au 30/04/2021,

ARRETE

Article 1 : A compter du 01 mai 2021, Madame Bénédicte PEQUEUR Adjoint Technique Territorial est réintégrée dans ses fonctions et réaffectée dans son ancien emploi.

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

Comptable de la collectivité,

Fait à Aussac-Vadalle le 03/05/2021

Le Maire,
Gérard LIOT



Le Maire:
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 03.05.21

Signature de l'agent

Peguier

Le Maire : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Signature : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Le Maire : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Signature : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Le Maire : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Signature : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

MAIRE

Le Maire : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Signature : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Le Maire : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

Signature : M. Peguier, adjoint au maire en charge du Département des Services Techniques et du Développement durable

